

Référence : LE24-290-CZ/JFB
Affaire suivie par Clément ZINK
clement.zink@epfloireatlantique.fr
Tél. 06 88 18 80 27

Monsieur Simon MOYON
22 rue de Penlys
44410 LA CHAPELLE-DES-MARAIS

Bureaux :
Immeuble Insula – 11, rue Arthur III
44200 Nantes
Téléphone : 02 30 32 18 30

Signification par huissier ou LRAR

Objet : Exercice du droit de préemption – Rue du Lavoir – LA CHAPELLE-DES-MARAIS

PJ : décision de délégation du 19 avril 2024 et décision de préemption n° 2024-041

Monsieur,

Je vous informe qu'à la demande de la commune de LA CHAPELLE-DES-MARAIS, la CARENE a décidé de déléguer à l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique l'usage du droit de préemption à l'occasion de la déclaration d'intention d'aliéner n° 044 030 24 00019 reçue en mairie de LA CHAPELLE-DES-MARAIS le 21 mars 2024, portant sur la parcelle bâtie cadastrée section AE n° 298 d'une superficie de 275 m² située rue du Lavoir à LA CHAPELLE-DES-MARAIS.

Vous trouverez ci-joint une copie de la décision de préemption du 29 mai 2024, ainsi que la décision de délégation du droit de préemption du 19 avril 2024.

Je vous informe que vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la présente notification pour contester la décision devant le Tribunal Administratif de Nantes ou par toutes voies de recours prévues par les lois et règlements en vigueur.

J'informe ce jour le notaire et la vendeuse de cette décision.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur

Jean-François BUCCO


(Clément ZINK)

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024



ID : 044-214400301-20240703-D20240742-DE

NANTES, le 29 mai 2024

Référence : LE24-289-CZ/JFB
Affaire suivie par Clément ZINK
clement.zink@epfloireatlantique.fr
Tél. 06 88 18 80 27

Madame Chantal DEMASSEY
148 avenue des Alliés
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Bureaux :
Immeuble Insula – 11, rue Arthur III
44200 Nantes
Téléphone : 02 30 32 18 30

Signification par huissier

Objet : Exercice du droit de préemption – 45, rue du Lavoir – LA CHAPELLE-DES-MARAIS
PJ : décision de délégation du 19 avril 2024 et décision de préemption n° 2024-041

Madame,

Je vous informe qu'à la demande de la commune de LA CHAPELLE-DES-MARAIS, la CARENE a décidé de déléguer à l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique l'usage du droit de préemption à l'occasion de la déclaration d'intention d'aliéner n° 044 030 24 00019 reçue en mairie de LA CHAPELLE-DES-MARAIS le 21 mars 2024, portant sur la parcelle bâtie cadastrée section AE n° 298 d'une superficie de 275 m² située 45, rue du Lavoir à LA CHAPELLE-DES-MARAIS.

Vous trouverez ci-joint une copie de la décision de préemption du 29 mai 2024, ainsi que la décision de délégation du droit de préemption du 19 avril 2024.

Je vous informe que vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la présente notification pour contester la décision devant le Tribunal Administratif de Nantes ou par toutes voies de recours prévues par les lois et règlements en vigueur.


J'informe ce jour le notaire et l'acquéreur de cette décision.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur

116

Jean-François BUCCO


(Clément Zink)

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024



ID : 044-214400301-20240703-D20240742-DE

Référence : LE24-291-CZ/JFB
Affaire suivie par Clément ZINK
clement.zink@epfloireatlantique.fr
Tél. 06 88 18 80 27

Maitre Arnaud PEREZ
32 rue de Villeneuve
44780 MISSILLAC

Bureaux :
Immeuble Insula - 11, rue Arthur III
44200 Nantes
Téléphone : 02 30 32 18 30

Signification par huissier

Objet : Exercice du droit de préemption – 45, rue du Lavoir – LA CHAPELLE-DES-MARAIS

PJ : décision de délégation du 19 avril 2024 et décision de préemption n° 2024-041

Maitre,

Je vous informe qu'à la demande de la commune de LA CHAPELLE-DES-MARAIS, la CARENE a décidé de déléguer à l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique l'usage du droit de préemption à l'occasion de la déclaration d'intention d'aliéner n° 044 030 24 00019 reçue en mairie de LA CHAPELLE-DES-MARAIS le 21 mars 2024, portant sur la parcelle bâtie cadastrée section AE n° 298 d'une superficie de 275 m² située 45, rue du Lavoir à LA CHAPELLE-DES-MARAIS.

Vous trouverez ci-joint une copie de la décision de préemption du 29 mai 2024, ainsi que la décision de délégation du droit de préemption du 19 avril 2024.

Je vous informe que la vendeuse et l'acquéreur disposent d'un délai de 2 mois à compter de la présente notification pour contester la décision devant le Tribunal Administratif de Nantes ou par toutes voies de recours prévues par les lois et règlements en vigueur.

J'informe ce jour la propriétaire et l'acquéreur de cette décision.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Maitre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur


Jean-François BUCCO

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024



ID : 044-214400301-20240703-D20240742-DE